

RAPPORT DE JURY
DU CONCOURS POUR LE
RECRUTEMENT DE PERSONNELS DE
CATÉGORIE C DES MINISTÈRES
ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

ANNÉE 2019

Mars 2020



I – Présentation du concours

Le décret n° 2010-984 du 26 août 2010 fixe le statut particulier du corps des agents administratifs des finances publiques.

Le décret n° 79-88 du 25 janvier 1979 modifié fixe quant à lui le statut particulier des agents de constatation des douanes.

L'arrêté du 12 avril 2016 fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves de ce concours.

1.1 Les conditions pour concourir

Les conditions pour concourir sont les suivantes :

Concours externe :

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme classé au moins de niveau V, conformément à l'article 10 - I du décret statutaire n° 2010-984 du 26 août 2010 ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 et à l'article 5-5 section 2 du décret n° 79-88 du 25 janvier 1979.

La condition de diplôme n'est pas opposable aux mères et pères de trois enfants et plus, ainsi qu'aux sportifs de haut niveau.

Concours interne :

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents contractuels de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale qui remplissent les conditions suivantes :

- justifier d'une année de services publics effectifs au 1er janvier 2019 ;
- être en activité à la date de clôture des inscriptions.

Conditions spécifiques pour la branche surveillance :

Les candidats de la branche surveillance doivent satisfaire aux conditions d'aptitude physique prévues par l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux conditions d'aptitude physique particulières pour l'accès aux emplois de certains corps de fonctionnaires.

1.2 La nature et le programme des épreuves

L'architecture du concours commun C, qui doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées, est la suivante :

- Préadmissibilité : une épreuve écrite obligatoire :

Durée : 1 heure 30 – coefficient 1 – note éliminatoire inférieure à 5/20

Questionnaire à choix multiple destiné à vérifier les connaissances de base en matière d'orthographe, de vocabulaire et grammaire, de connaissances générales et de calcul ainsi que les capacités de raisonnement du candidat.

- Admissibilité : une épreuve écrite obligatoire :

Durée : 3 heures – coefficient 2 – note éliminatoire inférieure à 5/20

Résolution de cas pratiques permettant de vérifier l'aptitude du candidat à présenter les éléments d'un dossier et pouvant comporter la réponse à des questions sur ce dossier, la rédaction d'un document, la mise au point d'un tableau de chiffres.

- Admission : une épreuve orale obligatoire :

Durée : 20 minutes – coefficient 2 – Note éliminatoire inférieure à 5/20.

Entretien du candidat avec les membres du jury permettant d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les fonctions postulées au sein du ministère de l'Action et des Comptes publics.

Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son parcours, d'une durée d'environ deux minutes. Il se poursuit par un échange avec le jury.

- Admission : une épreuve d'exercices physiques obligatoire (branche surveillance)

Coefficient 1 – note éliminatoire inférieure à 5/20

Les candidats ayant opté pour la branche de la surveillance présentent une épreuve d'admission supplémentaire obligatoire d'exercices physiques qui comprend quatre exercices imposés :

- un test d'endurance musculaire des membres supérieurs (« test de pompes ») ;
- un test d'endurance des muscles du bas du dos et de la ceinture pelvienne (« test de gainage ») ;
- une course de sprint sur 60 mètres ;
- et une course d'endurance sur 2 000 mètres.

1.3 Composition du jury

Le jury national de ce concours, associé aux travaux de conception de sujets, correction de copies et audition des candidats, a été désigné par arrêté du 24 juillet 2019. Ce jury national est constitué de 13 membres, originaires de la direction générale des finances publiques (DGFIP) et de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI). Ce jury a été présidé par Mme Dominique GONTARD, Administratrice générale des Finances publiques à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

L'épreuve orale d'admission a nécessité la constitution de 103 commissions réparties sur 13 centres d'examen, ainsi que la désignation de 26 examinateurs suppléants. Les examinateurs, titulaires et suppléants, ont été nommés par un arrêté du 20 décembre 2019.

1.4 Nombre de postes

Par arrêté du 25 septembre 2019 publié au Journal officiel le 27 septembre 2019, le nombre de places offertes à ce concours a été fixé à 2 073, réparties de la manière suivante :

- 1 842 pour le corps des agents administratifs des Finances publiques (1 228 places au titre du concours externe et 614 au titre du concours interne) ;
- 71 pour le corps des agents de constatation des douanes dans la branche du contrôle des opérations commerciales et d'administration générale (47 places au titre du concours externe et 24 au titre du concours interne) ;
- 160 pour le corps des agents de constatation des douanes dans la branche de la surveillance (106 places au titre du concours externe et 54 places au titre du concours interne).

II – Présentation des candidats

2.1 Inscrits/ présents

Le nombre de candidats inscrits au titre du millésime 2019 figure dans le tableau ci-dessous :

| Concours | Filière | Nombre d'inscrits millésime 2019 | Nombre d'inscrits millésime 2018 | Variation |
|---------------|----------------|----------------------------------|----------------------------------|-----------|
| Externe | Administrative | 16 781 | 15 883 | + 5,65 % |
| | Surveillance | 8 029 | 8 770 | - 8,45 % |
| | Total | 24 810 | 24 653 | + 0,64 % |
| Interne | Administrative | 1 421 | 1 492 | - 4,76 % |
| | Surveillance | 888 | 901 | - 1,44 % |
| | Total | 2 309 | 2 393 | - 3,51 % |
| Total général | | 27 119 | 27 046 | + 0,27 % |

Le nombre et le pourcentage de candidats présents aux différentes épreuves sont présentés dans le tableau suivant :

| Concours | Filière | Épreuve | Nombre de candidats convoqués | Nombre de candidats présents | Pourcentage de candidats présents/ candidats convoqués |
|----------|----------------|--------------------------------|-------------------------------|------------------------------|--|
| Externe | Administrative | Questionnaire à choix multiple | 16 773 | 7 257 | 43,27 % |
| | | Cas pratique | 6 060 | 6 010 | 99,17 % |
| | | Entretien | 4 598 | 4 055 | 88,19 % |
| | Surveillance | Questionnaire à choix multiple | 8 024 | 3 793 | 47,27 % |
| | | Cas pratique | 1 551 | 1 534 | 98,90 % |
| | | Entretien | 452 | 417 | 88,65 % |
| Interne | Administrative | Questionnaire à choix multiple | 1 420 | 601 | 42,32 % |
| | | Cas pratique | 503 | 497 | 98,80 % |
| | | Entretien | 398 | 398 | 100 % |
| | Surveillance | Questionnaire à choix multiple | 887 | 393 | 44,31 % |
| | | Cas pratique | 201 | 197 | 98,01 % |
| | | Entretien | 102 | 92 | 90,20 % |

2.2 Les lauréats

Les résultats globaux et le profil sociologique des lauréats sur liste principale sont présentés dans le tableau ci-dessous :

| Concours | Filière | Moyenne générale du concours | Dispersion des moyennes générales (écrits + oraux) | Pourcentage de femmes parmi les candidats admis | Pourcentage d'hommes parmi les candidats admis | Moyenne d'âge des admis | Lauréat le plus jeune | Lauréat le plus âgé |
|----------|----------------|------------------------------|--|---|--|-------------------------|-----------------------|---------------------|
| Externe | Administrative | 10,78/20 | 5,73/20 à 17,66/20 | 62,82 % | 37,18 % | 32 ans | 17 ans | 58 ans |
| | Surveillance | 12,27/20 | 6,53/20 à 16,90/20 | 21,70% | 78,30 % | 27 ans | 18 ans | 48 ans |
| Interne | Administrative | 10,46/20 | 6,08/20 à 15,79/20 | 67,44 % | 32,56 % | 38 ans | 22 ans | 60 ans |
| | Surveillance | 11,52/20 | 7,20/20 à 16,79/20 | 18,52 % | 81,48 % | 35 ans | 22 ans | 52 ans |

III – Les épreuves écrites de préadmissibilité et d'admissibilité

3.1 Généralités

Les épreuves de pré-admissibilité et d'admissibilité se sont déroulées le 3 octobre 2019.

Lors de la réunion de jury du 24 octobre 2019, 7 611 candidats ont été déclarés pré-admissibles au titre des concours externes (6 060 au titre du corps des agents administratifs des finances publiques et du corps des agents de constatation des douanes, branche administrative, et 1 551 au titre du corps des agents de constatation des douanes, branche surveillance) et 704 candidats ont été déclarés pré-admissibles au titre des concours internes (503 au titre du corps des agents administratifs des finances publiques et du corps des agents de constatation des douanes, branche administrative, et 201 au titre du corps des agents de constatation des douanes, branche surveillance).

Lors de la réunion de jury du 15 novembre 2019, 5 050 candidats ont été déclarés admissibles au titre des concours externes (4 598 au titre du corps des agents administratifs des finances publiques et du corps des agents de constatation des douanes, branche administrative, et 452 au titre du corps des agents de constatation des douanes, branche surveillance) et 500 candidats ont été déclarés admissibles au titre des concours internes (398 au titre du corps des agents administratifs des finances publiques et du corps des

agents de constatation des douanes, branche administrative, et 102 au titre du corps des agents de constatation des douanes, branche surveillance).

3.2 Résultats

Les résultats obtenus à l'épreuve de pré-admissibilité sont les suivants :

| Épreuve de préadmissibilité | Concours externe filière administrative | Concours externe filière surveillance | Concours interne filière administrative | Concours interne filière surveillance |
|---|---|---------------------------------------|---|---------------------------------------|
| Moyenne générale | 9,18 | 8,45 | 9,28 | 9,02 |
| Note la plus élevée | 18,79 | 18,34 | 18,45 | 16,30 |
| Note la plus faible | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 2,19 |
| Notes ≥ 15 (1) | 130 1,79 % | 31 0,82 % | 15 2,50 % | 2 0,51 % |
| 12 \leq notes < 15 (2) | 1 013 13,96 % | 341 8,99 % | 84 13,98 % | 51 12,98 % |
| Notes ≥ 12 (3) Total cumul (1)+(2) | 1 143 15,75 % | 372 9,81 % | 99 16,48 % | 53 13,49 % |
| 10 \leq notes < 12 (4) | 1 628 22,43 % | 751 19,80 % | 143 23,79 % | 90 22,90 % |
| Notes ≥ 10 (5) Total cumul (3)+(4) | 2 771 38,18 % | 1 123 29,61 % | 242 40,27 % | 143 36,39 % |
| Notes < 10 | 4 486 61,82 % | 2 670 70,39 % | 359 59,73 % | 250 63,61 % |
| dont Notes éliminatoires < 5 | 409 5,64 % | 336 8,86 % | 36 5,99 % | 28 7,12 % |

Les résultats obtenus à l'épreuve d'admissibilité sont les suivants :

| Épreuve d'admissibilité | Concours externe filière administrative | Concours externe filière surveillance | Concours interne filière administrative | Concours interne filière surveillance |
|--|---|---------------------------------------|---|---------------------------------------|
| Moyenne générale | 9,97 | 10,32 | 9,58 | 9,67 |
| Note la plus élevée | 20,00 | 18,00 | 17,25 | 17,50 |
| Note la plus faible | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 3,75 |
| Notes ≥ 15 (1) | 348 5,79 % | 80 5,21 % | 24 4,83 % | 13 6,60 % |
| 12 ≤ notes < 15 (2) | 1 409 23,44 % | 368 23,99 % | 104 20,92 % | 35 17,77 % |
| Notes ≥ 12 (3) Total cumul (1)+(2) | 1 757 29,23 % | 448 29,20 % | 128 19,11 % | 48 24,37 % |
| 10 ≤ notes < 12 (4) | 1 334 22,20 % | 337 21,97 % | 95 19,11 % | 46 23,35 % |
| Notes ≥ 10 (5) Total cumul (3)+(4) | 3 091 51,43 % | 785 51,17 % | 223 44,87 % | 94 47,72 % |
| Notes < 10 | 2 919 48,57 % | 749 48,83 % | 274 55,13 % | 103 52,28 % |
| dont Notes éliminatoires < 5 | 359 5,97 % | 87 5,67 % | 30 6,04 % | 11 5,83 % |

3.3 Appréciations des travaux des candidats



Épreuve de pré-admissibilité

Les résultats constatés apparaissent contrastés entre les différentes catégories de questions. Il s'agit ici du détail de l'épreuve « Métropole + Antilles Guyane ».

Concernant les réponses en matière **d'orthographe, vocabulaire et grammaire**, le niveau des candidats est globalement meilleur que celui du millésime précédent.

Toutefois, les résultats démontrent des difficultés de vocabulaire et de conjugaison persistantes.

Pour ce qui est du niveau d'ensemble des candidats en matière des **connaissances générales**, le taux de réussite cette année est identique au millésime précédent, avec un taux de bonnes réponses global de près de 50 %. Ce domaine a été particulièrement réussi.

Concernant les questions de **calcul**, le niveau est en baisse par rapport aux millésimes précédents, il s'agit assurément de la partie du QCM la moins réussie de la part des candidats.

Enfin, **le questionnaire de raisonnement** est sans conteste la partie du QCM la mieux réussie par les candidats, avec un taux de bonnes réponses supérieur à 50 % pour 90 % des questions. Ces résultats démontrent un bon niveau de préparation et laissent supposer que la majorité des candidats a travaillé les différentes logiques autour desquelles s'articulent les questions dans ce domaine.

➤ *Épreuve d'admissibilité*

Il s'agit ici du détail de l'épreuve « Métropole + Antilles Guyane ».

Malgré l'amélioration de la moyenne générale, les correcteurs soulignent dans leur ensemble un niveau très moyen. Beaucoup de candidats n'ont pas réussi à synthétiser les éléments de réponses. Des passages entiers de documents sont recopiés sans production personnelle. Toutefois, quelques copies excellentes témoignent d'un réel effort de préparation et d'implication.

S'agissant de la partie « Questions », les correcteurs ont remarqué que les candidats ont eu des difficultés à répondre à la commande ; beaucoup ne répondent pas à tous les éléments des questions. Les deux premières questions ont été mieux traitées, même si des difficultés de synthèse sont à relever. Les troisième et quatrième questions ont donné lieu à plus de confusion, les candidats confondant les différentes notions abordées.

S'agissant de la partie « Applications », la réussite des candidats est très variable au niveau de la mise en œuvre des différents graphiques et de leur interprétation. Une majorité d'entre eux a réussi l'histogramme et le diagramme en courbe, malgré une confusion des notions d'abscisse et d'ordonnée. En revanche, la notion de graphique secteur n'est pas maîtrisée. Il est à noter que les candidats ont dans l'ensemble omis le détail des calculs.

S'agissant de la partie « Rédaction » les correcteurs regrettent l'absence de plan sur la grande majorité des copies et le fait que peu de compositions comportent une introduction correcte. Les candidats ont eu du mal à mobiliser les idées du fond documentaire et à développer leurs connaissances personnelles. On note de nombreux hors sujets et l'absence de fil directeur dans les développements. A contrario, les bons candidats se sont démarqués par une rédaction réfléchiée et structurée.

La forme demeure par ailleurs et pour la quasi totalité des copies très perfectible, ce qui témoigne notamment d'une mauvaise connaissance des attendus du concours. L'orthographe est déficiente et la présentation souvent bâclée.

IV – L'épreuve d'exercices physiques et l'épreuve orale d'admission

4.1 Données chiffrées de l'épreuve d'exercices physiques (branche surveillance)

Les candidats de la branche surveillance ont passé une épreuve d'admission supplémentaire, sous forme d'exercices physiques (cf. I 1-2), dont la synthèse des résultats est présentée ci-après :

| Épreuve d'exercices physiques | Concours externe filière surveillance | Concours interne filière surveillance |
|--|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Moyenne générale | 13,44 | 13,50 |
| Note la plus élevée | 20 | 20 |
| Note la plus faible | 1 | 2 |
| Notes ≥ 15 (1) | 157 37,83 % | 36 39,13 % |
| 12 ≤ notes < 15 (2) | 133 32,05 % | 28 30,44 % |
| Notes ≥ 12 (3) Total cumul (1)+(2) | 290 69,88 % | 64 69,57 % |
| 10 ≤ notes < 12 (4) | 54 13,01 % | 16 17,39 % |
| Notes ≥ 10 (5) Total cumul (3)+(4) | 344 82,89 % | 80 86,96 % |
| Notes < 10 | 71 17,11 % | 12 13,04 % |
| dont | | |
| Notes éliminatoires < 5 | 9 2,17 % | 1 1,09 % |

Cette épreuve d'exercices physiques s'est déroulée du 9 au 20 décembre 2019.

4.2 La formation des membres du jury oral

L'ensemble des membres du jury a bénéficié d'une session de formation d'une journée, coanimée par la présidente du jury et le pôle recrutement de l'ENFiP, qui a permis d'établir un premier contact entre les deux membres du binôme, d'acquiescer les techniques d'audition, de rappeler les attentes du recrutement et les principes de l'épreuve.

4.3 Le contexte de déroulement de l'épreuve orale

Cette épreuve, qui consiste en un entretien du candidat avec les membres du jury permettant d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les fonctions postulées au sein du ministère de l'Action et des Comptes publics, s'est déroulée du 6 au 10 janvier 2020.

Les auditions ont été organisées sur 13 centres d'examen répartis en France et en outre-mer.

Cette épreuve a nécessité la constitution de 103 commissions, dont une dédiée exclusivement à l'audition, via un dispositif de visioconférence, de candidats domiciliés à Saint-Pierre et Miquelon et Wallis et Futuna.

4.4 Données chiffrées de l'épreuve orale

Les résultats de l'épreuve orale sont les suivants :

| Épreuve orale d'admission | Concours externe filière administrative | Concours externe filière surveillance | Concours interne filière administrative | Concours interne filière surveillance |
|--|---|---------------------------------------|---|---------------------------------------|
| Moyenne générale | 10,43 | 11,07 | 10,26 | 10,48 |
| Note la plus élevée | 19,75 | 20 | 18,50 | 19 |
| Note la plus faible | 1,00 | 2 | 2,00 | 4 |
| Notes ≥ 15 (1) | 651 16,05 % | 134 33,33 % | 60 16,48 % | 20 22,99 % |
| 12 ≤ notes < 15 (2) | 986 24,32 % | 76 18,91 % | 90 24,73 % | 23 26,44 % |
| Notes ≥ 12 (3) Total cumul (1)+(2) | 1 637 40,37 % | 210 52,24 % | 150 41,21 % | 43 49,43 % |
| 10 ≤ notes < 12 (4) | 722 17,81 % | 34 8,49 % | 55 15,11 % | 10 11,49 % |
| Notes ≥ 10 (5) Total cumul (3)+(4) | 2 359 58,18 % | 244 60,70 % | 205 56,32 % | 53 60,92 % |
| Notes < 10 dont | 1 696 41,82 % | 158 39,30 % | 159 43,68 % | 34 39,08 % |
| Notes éliminatoires < 5 | 544 13,42 % | 92 22,89 % | 54 14,84 % | 22 25,29 % |
| Nombre admis sur liste principale | 1 275 | 106 | 215 | 54 |
| Nombre admis sur liste complémentaire | 1 216 | 127 | - | - |

4.5 Appréciation du jury

D'une manière générale, le jury tient à souligner le bon niveau d'ensemble des prestations à l'oral des candidats, même si celui-ci reste hétérogène. L'expression orale est jugée globalement correcte. Le jury a apprécié la sincérité et la personnalisation des réponses formulées par certains d'entre eux. D'autres, au contraire, se sont limités à des réponses stéréotypées, correspondant aux attentes supposées des examinateurs.

S'agissant de la présentation, trop de candidats ont donné le sentiment de ne pas maîtriser l'exposé, en deux minutes, de leur parcours et de leurs motivations. L'exposé est souvent trop court relevant parfois de l'improvisation. À l'inverse de très bons candidats ont préparé leur entretien en présentant leurs parcours scolaire et/ou professionnel, ont fait preuve de motivation et de conviction et se sont renseignés sur l'administration qu'ils souhaitent intégrer.

La connaissance de l'environnement du ministère est perfectible pour certains candidats qui ne connaissent pas nos missions, nos structures et les grandes réformes en cours. Des efforts doivent, en particulier, être faits et porter sur l'ensemble des missions poursuivies par les principales directions de notre ministère. Ainsi, si les missions fiscales de la DGFIP sont assez largement connues, celles de la sphère gestion publique ne sont pas maîtrisées ; celles de la Douane sont largement ignorées, or il s'agit d'un concours commun comme cela a été rappelé aux candidats. Les bons candidats ont, quant à eux, démontré une bonne hauteur de vue, une curiosité et un intérêt sur les enjeux et problématiques actuelles.

S'agissant des mises en situation, certaines réponses manquent de souplesse et de pondération voire sont en totale inadéquation avec les obligations déontologiques exigées des fonctionnaires de la DGFIP et de la DGDDI. Les bons candidats sont réactifs, font preuve de bon sens, formulent des propositions, ils connaissent les règles déontologiques et adhèrent à celles-ci.

En conclusion, la réussite au concours commun C nécessite de s'être entraîné à l'épreuve de QCM, de savoir gérer son temps (tant pour l'épreuve de pré-admissibilité que d'admissibilité, ainsi que pour l'exposé de son parcours à l'épreuve orale), de savoir synthétiser des éléments d'un dossier en répondant aux questions posées de manière structurée et hiérarchisée et en veillant à son expression. Au cours de l'épreuve orale, le jury cherchera à tester le bon sens du candidat à travers diverses mises en situation, qui ne nécessitent pas de connaissances techniques ou approfondies du contexte professionnel mais une capacité d'analyse des situations et du bon sens.

Avant de s'engager dans la préparation à ce concours, il est nécessaire de prendre du recul vis-à-vis de son parcours antérieur, scolaire ou professionnel, et de s'interroger sur ses motivations à intégrer une administration comme la direction générale des finances publiques ou la direction générale des douanes et droits indirects, ce que doit refléter le bref exposé du parcours du candidat lors de l'épreuve orale. Une curiosité vis-à-vis des métiers exercés par les agents de la DGFIP et de la DGDDI est indispensable. De même il est nécessaire d'adhérer aux règles déontologiques et aux valeurs de la fonction publique, qui feront l'objet de mises en situation lors de l'épreuve orale.

La Présidente du jury

Signé

Dominique GONTARD